11. Toutes les ONG désireuses de participer au processus d'examen du TNP et dont les travaux ont trait à ce dernier devraient être accréditées, étant entendu que les organisations accréditées seraient alors tenues de collaborer, entre elles et avec le secrétariat, en vue de garantir une participation réelle et constructive des ONG dans le cadre de paramètres convenus.

Conclusion

De nombreux processus d'élaboration de politiques à l'échelon mondial ont bénéficié de la participation de la société civile. On peut en dire autant de la participation des ONG au processus d'examen du TNP. Il existe toutefois plusieurs moyens de rendre cette participation à titre consultatif encore plus efficace et plus bénéfique. Les options présentées dans le présent document ont pour but d'encourager la réflexion et la recherche à cette fin.

La participation à un forum multilatéral, quel qu'il soit, se fonde sur une combinaison de droits et d'obligations. Pour ce qui est des États, ces droits et obligations ont manifestement évolué et la diplomatie multilatérale a permis, avec le temps, de les clarifier et de les codifier. Or, comme la société civile participe de plus en plus aux délibérations et aux processus multilatéraux, les ONG et toutes les autres entités qui la représentent devraient respecter un ensemble de règles, de procédures et de responsabilités claires, et en constante évolution.